

COMPRENDRE L'IMPACT DES ÉCRANS POUR MIEUX ACCOMPAGNER L'ENFANT ET SA FAMILLE



Durée

14 heures

Lieu :

sur site en Occitanie

Public visé

Tout salarié et Assistant maternel du particulier employeur
Mobilisation du plan de développement des compétences (58 heures par an).

Prérequis

Être à jour de son agrément (Assistant maternel)
Être en contrat avec un employeur

Modalités d'évaluation et de suivi

Évaluation non certifiante tout au long de la formation avec reprise si besoin des notions non assimilées.
Suivi de l'exécution de l'action : liste d'émargement.
Procédure d'évaluation : évaluation continue et questionnaire d'évaluation en fin de formation.
Document remis à la fin de la formation : Passeport de formation et attestation de formation

Moyens et supports pédagogiques

Vidéo projection
Étude de cas concrets

Moyens et supports pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques s'articulent selon deux axes :
Une activité cognitive pour l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques ; associée à une démarche active et interactive, elle engage les participants à co-construire avec l'intervenant la dynamique du processus pédagogique
Une analyse des pratiques professionnelles : basée sur l'étude de cas et situations concrètes, elle permet une prise de recul dans les situations professionnelles et favorise l'intégration des contenus à travers le partage des expériences

Financement de la formation

Le plan de développement des compétences

Points forts

Les enfants sont de plus en plus exposés aux tablettes, smartphones, télévision... Quels sont les dangers de ces écrans ? Quel est leur impact sur la santé et le développement des petits ?

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de comprendre les impacts d'une utilisation inadaptée des écrans afin d'accompagner au mieux l'enfant et sa famille au quotidien et ainsi se situer dans une démarche de prévention.

Description

SAVOIRS :

- L'évolution du numérique et sa place dans notre société, dans les familles et dans son activité professionnelle
- Les différents écrans, interactifs et non interactifs, et leurs usages.
- Les principales recommandations en vigueur concernant l'usage des écrans.
- Les impacts des écrans sur le cerveau, le développement global et le comportement de l'enfant.
- Les risques pathologiques liés à une utilisation inadaptée des écrans.
Les menaces et dérives présentes sur Internet.
- Les sites et ouvrages ressources pour la prévention des risques liés à une utilisation inadaptée des écrans.

SAVOIR-FAIRE :

- Appliquer les recommandations en vigueur concernant l'usage des écrans et ajuster leur utilisation en fonction de l'âge et le développement global de l'enfant.
 - Mettre en lien les signaux d'alerte d'une exposition inadaptée des écrans avec un changement de comportement inhabituel et répété de l'enfant.
 - Encourager l'enfant à parler de ce qu'il fait et voit sur les écrans.
 - Encourager l'enfant et/ou sa famille à associer les consommations d'écrans à une durée définie.
 - Encourager l'enfant et/ou sa famille à diversifier les activités en privilégiant la création sur la seule consommation.
 - Sensibiliser l'enfant aux risques liés aux usages numériques sur Internet.
- Utiliser les outils numériques comme supports éducatifs et pédagogiques.
 - Utiliser les mots et les ressources pédagogiques appropriés pour sensibiliser l'enfant et/ou sa famille aux risques d'une utilisation inadaptée aux écrans et les orienter vers les interlocuteurs compétents si besoin.

SAVOIR-ÊTRE :

- Être à l'écoute des habitudes de vie des familles
- Être observateur Être diplomate
- Être non jugeant

Financement de la formation

Plan de développement des compétences des salariés du particulier-employeur

Le plan de développement des compétences définit l'ensemble des actions et stages de formation dont peuvent bénéficier les salariés du particulier-employeur (assistant maternel-garde d'enfant) en termes d'adaptation au poste de travail ou de développement des compétences.

58 heures par an

- Disponible dès la première heure travaillée
- Rémunération maintenue pendant le temps d'accueil
- Allocation de formation si hors temps d'accueil habituel

Le nombre d'heures de formation utilisé dans le cadre du PLAN hors temps d'accueil doit être rémunéré à l'assistant maternel sous la forme d'une allocation de formation forfaitisée à 4,54€ de l'heure* (Nb d'heures de formation x 4,54€). Seules les heures de formation effectivement réalisées donnent lieu au versement de l'allocation de formation. * Ce montant est susceptible d'évoluer en cours d'année.

Éléments de remboursement au forfait des frais annexes à la formation

Les frais annexes (km, repas, nuits d'hôtel) seront déclarés jour par jour par l'assistant maternel lors du module de formation sur la feuille d'émergement (aucune modification ni ajout ne pourront être pris en compte)

Le nombre total de kilomètres à parcourir correspond à la distance entre le lieu d'habitation de l'assistant maternel et le lieu de la formation, aller/retour par jour de formation. Le remboursement des frais kilométriques est plafonné à 200 km aller/retour par jour de formation. Le calcul des kilomètres doit être réalisé avec l'outil Google Maps.

- Le déjeuner se justifie lorsque la formation se déroule sur la journée entière.
- Le dîner est justifié dans le cadre d'un hébergement à l'hôtel.
- La nuit d'hôtel se justifie si la formation se déroule sur 2 jours consécutifs ou si, compte tenu du lieu de formation l'assistant maternel arrive la veille. En cas de nuits d'hôtel sur des jours de formation qui se suivent, le remboursement des frais kilométriques est plafonné à 100 km aller et 100 km retour.
- Calculez vos km : <https://www.iperia.eu/outils-et-services/>

